



Vol de sac à main dans un bar dansant.

Par **trishia_old**, le **22/10/2007 à 17:47**

Je suis allée dans un bar dansant samedi soir. Quand mes amis et moi sommes arrivés il n'y avait plus de vestiaires disponibles. Par conséquent nous avons dû emmener nos affaires dans la salle. Une de mes amies s'est fait voler son sac. Le gérant du bar nous a affirmé qu'il n'avait rien à se reprocher car il ne peut pas savoir si nous avons vraiment l'intention de prendre un vestiaire... A-t-il raison ou est-ce possible de porter plainte contre l'établissement ?

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007 à 18:29**

Bonjour. Il a raison.
Il en aurait été différemment si vous aviez laissé vos affaires au vestiaire puisque dans ce cas, il aurait été responsable.

Par **trishia_old**, le **22/10/2007 à 19:40**

Mais le fait qu'il n'y avait pas de vestiaires disponibles ne change rien au problème ?

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007 à 19:41**

Bonjour.
Non, parce qu'il n'existe aucune obligation imposant au gérant de mettre un vestiaire à la disposition des clients..

Par **trishia_old**, le **22/10/2007** à **19:42**

ok, merci beaucoup pour toutes ces réponses !